

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 313-18
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-07, TEL QU'AMENDÉ,
RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 17 octobre 2018, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 313-18 modifiant le règlement numéro 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de retirer l'aire d'affectation « Usage contraignant » du territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie.

Conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et est ainsi entré en vigueur le 6 décembre 2018, date de signification de l'avis du ministre.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de chacune des municipalités-membres ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

DONNE A SAINT-JEROME, ce 19^e jour de décembre 2018.



Roger Hotte, directeur général
et secrétaire-trésorier